

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations .... 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) ..... 1

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

**N. B. :** Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

### REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition n° 03069-RP déposée le 1<sup>er</sup>-12- 2022, M. MAZEH Taleb, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Guinéenne, mandataire de la Société STYLE CONSTRUCTION demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 83 a 70 ca, situé à Nyogbo Sud, connu sous le nom de Dzavé Commune de Agou 1 et borné : au Nord par la propriété de la Collectivité KLUTSE, au Sud par la propriété GBADZI et celle KOUGBLENOU, à l'Est par la Route Kpalimé- Nyogbo de 30 mètres et à l'Ouest par la propriété GNASSOGBO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société STYLE CONSTRUCTION et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 03465-RP déposée le 18-10-2021, M. SODOGA Kokouvi, profession : Comptable Gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 95 ca, situé à Gbalavé, connu sous le nom de Volové Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, à l'Est par la propriété EGOH et à l'Ouest par la propriété WUNAKI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 03631-RP déposée le 25-11-2021, Monsieur KPEKPASSI-AMIDOU Asraf, profession : Ingénieur Agronome, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 08 a 11 ca, situé à Kpové, connu sous le nom de Tecketo Commune de Haho 2 et borné : au Nord, Sud et l'Est par la propriété YIBOKOU et à l'Ouest par la l'emprise du Ruisseau Atifakou de 25 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 03881-RP déposée le 30-12-2021, M. ATSOUVI Koffi Agbélenko, profession : Agent Commercial, demeurant à Sanguera et domicilié à Sanguera, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 94 ca, situé à Kuma Tsamé, connu sous le nom de Lantoé Commune de Kloto 3 et borné : au Nord par une rue en projet de 14 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ABOLEDZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 004982 -RP déposée le 2-08 - 2022, M. ADZIGBEY Gbévopé Yao, profession : Retraité, demeurant à Laviè et domicilié à Laviè, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 31 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom Lome - Nava de Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par une rue en projet de 12 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 51, 57 et 59.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ADZIGBEY Nestor Mensah et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05130 -RP déposée le 30-08-2022, M. SALIFOU Kodjo, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à Kpové-Marché, connu sous le nom de Kodo Kpota Commune de Haho 2 et borné : au Nord, Sud et l'Est par la propriété SEGNANOU et l'Ouest par une rue en projet de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05131-RP déposée le 30-08-2022, Monsieur AYENA Koffi Didier, profession : Médecin Militaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 29 a 40 ca, situé à Atchavé, connu sous le nom de Kpèlè Commune de Haho 1 et borné : au Nord et l'Ouest par des rues non dénommées de 16 mètres chacune, au Sud par la Route Kpèlè-Dalia de 30 mètres et à l'Est par la propriété AYENA Yaovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05132-RP déposée le 30-08-2022, Monsieur AYENA Koffi Didier, profession : Medecin Militaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 91 ca, situé à Kpové-Marché, connu sous le nom de Kodon-Kpota Commune de Haho 2 et borné : au Nord et l'Est par la propriété SOTOUME Komla, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05133-RP déposée le 30-08-2022, M. AYENA Koffi Didier, profession : Médecin Militaire Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 28 ca, situé à Kpové-Marché, connu sous le nom de Kodon-Kpota Commune de Haho 2 et borné : au Nord, l'Est et l'Ouest par des rues non dénommées de 16 mètres chacune et au Sud par la propriété NAGO Paul.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05174-RP déposée le 08-09-2022, Monsieur GOUTA Komlan Innocent, profession : Sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 01 ca, situé à Atchavé, connu sous le nom de Kpèlè Commune de Haho 1 et borné : au Nord par un passage de 10 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KODOWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05175-RP déposée le 08-09-2022, M. GOUTA Komlan Innocent, profession : Sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 99 a 90 ca, situé à Atchavé, connu sous le nom de Ayivi Kopé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMAVI et au Sud par la propriété GBADAMASSI Razak.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05176-RP déposée le 08-09-2022, M. GOUTA Komlan Innocent, profession : Sans profession Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 06 a 82 ca, situé à Amakpapé, connu sous le nom de Ayivi-copé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité DAGBA et à l'Ouest par l'emprise du Ruisseau Houvé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05177-RP déposée le 08-09-2022, M. SRONVI Aicha Martiale, profession : gestionnaire de projet, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 00 a 73 ca, situé à Kolo-Kpando, connu sous le nom de Djidotimé Commune de Agou 1 et borné : au Nord par la Route Kologan- Ekokopé de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité EKLOU MOGUELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005519-RP déposée le 23-09-2022, M. PANA M'BA Essoham, profession : Retraité, demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de Polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 07 a 09 ca, situé à Gnagna Atakpamé Connu sous le nom de Maromi Commune d'Ogou 1 et borné : au Nord et à l'Est par la Collectivité TCHOMON, au Sud et à l'Ouest respectivement par un passage de 6 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005520-RP déposée le 7-11-2022, M. d'ALMEIDA Ayité Milord P., profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Atiégo, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 38 ca, situé à Notsè-Dalia, connu sous le nom de Agbaladomé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la Collectivité EGOU-AGBILA, et à l'Est par la Collectivité ATTIOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005521-RP déposée le 7-11-2022, Monsieur AYISSA Komi Mawunya, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Atiégo, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de Polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 16 ca, situé à Agomé - Kpalimé Connu sous le nom de Agomé - Kpodzi Commune de Kloto 3 et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété GALLEY – WOYIKU Atsu Kwasi, au Sud et à l'Est respectivement par une rue de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005522-RP déposée le 7-11-2022, M. d'ALMEIDA Ayayi Lino Marcellino Miguel, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Atiégo, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de Polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 02 ca, situé à Notsè – Dalia, connu sous le nom de Agbaladomé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la Collectivité EGOU-AGBILA, et à l'Est par la Collectivité ATTIOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005523 -RP déposée le 7-11-2022, Mme d'ALMEIDA Adaku Akofa, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Atiégo, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 01 a 62 ca, situé à ADZAKPA, connu sous le nom de Lanklivé Commune d'Agou 2 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la Collectivité FLIGA, et à l'Ouest par la Collectivité KLUKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005524-RP déposée le 7-11-2022, Mme d'ALMEIDA Adaku Akofa, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Atiégo, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 16 ca, situé à Gadjagan, connu sous le nom de Avégamé Commune d'Agou 1 et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété EKLU, au Sud par la propriété AGBLE Komlan et à l'Est par AGLI Komi Sylvain.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005525-RP déposée le 7-11-2022, M. d'ALMEIDA Ayayi Lino Marcellino Miguel, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Atiégo, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de Polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 01 a 62 ca, situé à Adzakpa, connu sous le nom de Lanklivé Commune d' Agou 2 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité FLIGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005526-RP déposée le 7-11-2022, Mme d'ALMEIDA Adaku Akofa, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Atiégo, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 05 ca, situé à Kuma Apoti, connu sous le nom de Tsoto - Tonou Commune de Kloto 3 et borné : au Nord et à l'Ouest par les propriétés AYISSAH Komi et AYISSA Abra, au Sud par la propriété AMOUZOU Bénézar et une rue de 14 mètres, et à l'Est par la propriété DOUGBLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005527-RP déposée le 7-11-2022, M. d'ALMEIDA Ayivi Déla, profession : Administrateur, demeurant à Lomé et domicilié à Atiégo, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 00 a 00 ca, situé à Gadjagan, connu sous le nom de Avégamé Commune d' Agou 1 et borné : au Nord par les propriétés AGETOWOFANA Loumon et AWOUYA Kokou, au Sud par la propriété EKLU, à l'Est par la propriété AGLI Komi Sylvain, et à l'Ouest par la propriété NOUKAMEWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005528-RP déposée le 7-11-2022, M. d'ALMEIDA Ayivi Déla, profession : Administrateur Demeurant à Lomé et domicilié à Atiégo, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 71 a 79 ca, situé à Amoussoukopé, connu sous le nom de Adzakpa Commune d' Agou 2 et borné : au Nord par la propriété AGUEDE Michel, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FLIGA Kodjo Yikpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005529-RP déposée le 7-11-2022, M. d'ALMEIDA Ayivi Déla, profession : Administrateur, demeurant à Lomé et domicilié à Atiégo, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 89 ca, situé à Kuma Apoti Connu sous le nom de Tsoto - Tonou Commune de Kloto 3 et borné : au Nord par la propriété DOUGBLO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés AYISSAH Komi et AYISSAH Abra.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005530-RP déposée le 7-11-2022, M. DJAGLI Kodjo, profession : déclarant en Douane, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 01 a 88 ca, situé à Notsè connu sous le nom de Amato Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la Collectivité ALOSSE et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 Lomé Dapaong de 74 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005531-RP déposée le 7-11-2022, M. DJAGLI Kodjo, profession : Déclarant en Douane, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 ha 29 a 72 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Amato Commune de Haho 1 et borné : au Nord et à l'Est par la Collectivité ALOSSE, à l'Est par la propriété MESSEKO Yaotsè et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 de 74 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005533-RP déposée le 7-11-2022, M. OURO – N'TI Séyi, profession : Revendeur, demeurant à Dikamé et domicilié à Tchaoudjo, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 ha 99 a 19 ca, situé à Amoussoukopé, connu sous le nom de Amavé Commune d'Agou 2 et borné : au Nord et à l'Est par la Collectivité KOKLOXO, au Sud par la Route Amavénou Eglà Kopé de 20 mètres et à l'Ouest par la Collectivité Privée TF N° 34854.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005535-RP déposée le 8-11-2022, M. FARARA Balakimwe, profession : Employé de Bureau, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 01 a 30 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Gbédzrovi Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la Collectivité EDA D'EKLI, et à l'Est par la Route Azakpé Kpové- Marché de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005536-RP déposée le 8-11-2022, M. BOMBOMA Lenga, profession : Sans Profession, demeurant à Hedzranawoé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 00 a 00 ca, situé à Datcha, connu sous le nom de Okpodjivé Commune d'Ogou 2 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité ATIKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005538-RP déposée le 8-11-2022, M. ETSE Komlan, profession : Consultant en Marketing, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 06 ca, situé à Agomé - Kpalimé Connu sous le nom de Kusuntu Modji Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la Route Kusuntu Kpodzi de 20 mètres, au Sud par une rue en projet de 14 mètres, au Sud et à l'Est par les lots N° 25 et 24 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005539-RP déposée le 8-11-2022, M. AHADJI Fiadjisso, profession : Commerçant, demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpalimé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 44 a 93 ca, situé à Kpalimé Yokélé, connu sous le nom de Agbétitowui Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la propriété EGAI, au Sud par les propriétés PAPAVI et EDOH Kokou Jean, à l'Est par la propriété APETSI et à l'Ouest par la Collectivité YOKELE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005540 -RP déposée le 8-11-2022, Mme TCHAMA Afi Assemre, profession : Secrétaire, demeurant aux USA et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 20 ca, situé à Yokélé, connu sous le nom de Apédomé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété AGANO Atitso, au Sud et à l'Est par deux rues en projet de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005541-RP déposée le 8-11-2022, Mme TCHAMA Afi Assemre, profession : Secrétaire, demeurant aux USA et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 00 ca, situé à Yokélé, connu sous le nom de Agbaka Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et au Sud par une rue en projet de 14 mètres, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DEGBOE – GUELI Kossi Vincent.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005542 -RP déposée le 8-11-2022, Mme TCHAMA Afi Assemre, profession : Secrétaire, demeurant aux USA et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 34 ca, situé à Yokélé, connu sous le nom de Akati Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et à l'Est par la propriété BLATA, au Sud par la propriété AHADJI Komi Ezuku et à l'Ouest par la Route Yokélé Kopégan de 30 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005543 -RP déposée le 8-11-2022, M. FOLLY Komlan, profession : Sans Profession, demeurant en France et domicilié à Lomé, de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 67 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Tomégbé Commune de Kloto 2 et borné : au Nord et à l'Est par la propriété DZRAKU, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005544 -RP déposée le 8-11-2022, Mme LAWSON Sibie Vanessa Karen, profession : Sans Profession, demeurant en France et domiciliée à Lomé, de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 72 ca, situé à Kpimé, connu sous le nom de Tomégbé Commune de Kloto 2 et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété LAWSON, au Sud et à l'Est par deux rues existantes de 14 mètres chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005545 -RP déposée le 8-11-2022, Mme N'KUAKO Abra Hélène, profession : Retraitée, demeurant à Kpimé Tomégbé et domiciliée à Kpimé Tomégbé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 98 ca, situé à Kpimé, connu sous le nom de Tomégbé Commune de Kloto 2 et borné : au Nord et au Sud par des rues existantes respectivement de 14 et 12 mètres, à l'Est par la propriété DZRAKU et à l'Ouest par la Route Nationale N° 5 Kpalimé Atakpamé de 70 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005546 -RP déposée le 8-11-2022, M. N'KUAKO Yawovi, profession : Sans Profession, demeurant en France et domicilié à Lomé, de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 91 ca, situé à Kpimé, connu sous le nom de Tomégbé Commune de Kloto 2 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZRAKU, et au Sud par une rue existante de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005547-RP déposée le 8-11-2022, M. WEMBO Yann Sedjro Elambo, profession : Sans Profession, demeurant en France et domicilié à Lomé, de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kpimé Connu sous le nom de Tomégbé Commune de Kloto 2 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZRAKU, et au Sud par une rue existante de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005548-RP déposée le 8-11-2022, Mme AGBODJAN Essy Edem Chantal, profession : Sans Profession, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 11 a 02 ca, situé à Agou Atigbé, connu sous le nom de Netikopé Commune d'Agou 1 et borné : au Nord par la propriété AGBESSI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SEPENI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005549-RP déposée le 9-11-2022, M. WOUDJI Kodjovi, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 72 ca, situé à Gléi Connu sous le nom de Agbangba Commune de Kloto 2 et borné : au Nord, et au Sud par la Collectivité ADANI, à l'Est et à l'Ouest respectivement par deux rues de 30 et 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005550-RP déposée le 10-11-2022, M. GABA Kue Siphon, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Hédzranawoé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 88 a 74 ca, situé à Agou Akplolo Connu sous le nom de Kati Ekpla Commune d'Agou 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EKLU Koku, et à l'Ouest par la Route AZIOLETSU KATI de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005551-RP déposée le 23-09-2022, M. DIASSO Tanko Safianou, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de Polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 ha 49 a 98 ca, situé à Gadjja Connu sous le nom de Kolo Commune d'Agou 1 et borné : au Nord par la propriété DOGBATSE et DZOME, au Sud par la propriété ASSA et ADOME, à l'Est par la Route KOLO GBLEKOR – KATI, et à l'Ouest par la Collectivité TIGOE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Feu DIASSO Salifou Atidéka et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005552 -RP déposée le 10-11-2022, M. KODJOVI Anani Koko, profession : Sans Emploi, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 99 a 59 ca, situé à Notsè Kpele, connu sous le nom de Kélégbo Commune de Haho 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KODOWOU, et au Sud par la propriété ABDYOU Salami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005553-RP déposée le 10-11-2022, M. ADAM Aboudaminou, profession : Pasteur Demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 66 a 02 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Koglo - Kopé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOGLO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise MCSF et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005554-RP déposée le 10-11-2022, M. ADAM Aboudaminou, profession : Pasteur, demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 56 a 34 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Djémégni Yotogodo Commune de Haho 1 et borné : au Nord par la propriété KOEVI et le Fleuve YOTO, au Sud par le Ruisseau Kpetohui, à l'Est par la propriété KOEVI, et à l'Ouest par la piste champêtre de 10 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005555-RP déposée le 10-11-2022, Mme AGBOWOKONOU Mawuèna, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 74 a 80 ca, situé à Gadassou Kopé, connu sous le nom de Logotsowui Commune d'Agou 2 et borné : au Nord par la propriété AGBOTOUNOU Amelegan, au Sud par les propriétés KONDO Emmanuel et DJIETE, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJIETE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005556-RP déposée le 11-11- 2022, Mme AHOUSSOU Edjrom E. Yawa, profession : Directrice de Société, demeurant à Agoè Kitidjan et domiciliée à Agoè Kitidjan, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 ha 01 a 00 ca, situé à Amoussoukopé, connu sous le nom de Todjrovoudo Commune d'Agou 2 et borné : au Nord par la Route Amoussoukopé Doglobo Kpévè de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité TODJRO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005557-RP déposée le 11-11-2022, M. KLU Kwami Victor, profession : Agent de Développement, demeurant à Kpalimé Kpodzi et domicilié à Kpalimé Kpodzi, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 89 a 63 ca, situé à Tové Dzigné, connu sous le nom de Godzevia Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et à l'Est par la propriété BODE, au Sud par la propriété GBOGBO et à l'Ouest par la propriété KLU Victor.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société AMEDZEPE SARL U, et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005558-RP déposée le 11-11-2022, M. AZIBLI Méléгна Apéléтé, profession : Assureur, demeurant à Lomé Baguida et domicilié à Lomé Baguida, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 25 a 50 ca, situé à Amakpapé, connu sous le nom de Golovou Commune de Haho 1 et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété AMAVI Togbé, au Sud par l'affluent de la rivière AKPATO, et à l'Est par la Route AYIVI Copé Golovou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005559-RP déposée le 11-11-2022, M. AZIBLI Méléгна Apéléтé, profession : Assureur, demeurant à Lomé Baguida et domicilié à Lomé Baguida, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 19 a 67ca, situé à Amakpapé, connu sous le nom de Agbodje Commune de Haho 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEMAVI, et au Sud par le Ruisseau Gati de 15 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005560-RP déposée le 11-11-2022, M. DJASSE Bene – Saoma, profession : Médecin Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 95 ca, situé à Agomé Kpalimé, connu sous le nom de Nogo Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est respectivement par les lots N° 15, 1, 4, et à l'Ouest par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005561-RP déposée le 11-11-2022, M. LAWSON Laté-Goo Dosseh, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Pa le Souza, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 00 a 46 ca, situé à Amoussoukopé, connu sous le nom de Glékopé Commune d'Agou 2 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité KPEGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005562-RP déposée le 11-11-2022, M. ADABRA Komi Mokpokpo, profession : Juriste, demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpalimé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 80 a 92 ca, situé à Agou Koumahou, connu sous le nom de Aveho Commune d'Agou 1 et borné : au Nord par la propriété BLEDZE Komla Wotododjo, au Sud par la propriété ADEME Anani et AKPASSI Abossi, à l'Est par la propriété BLEDZE Basokpo, et à l'Ouest par la propriété YOMBOTSU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Madame NYAGBE Yawa Mawusimé et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005563-RP déposée le 11-11-2022, M. ADABRA Komi Mokpokpo, profession : Juriste, demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpalimé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 56 ca, situé à Tové, connu sous le nom de Agbessia Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et au Sud par la propriété KWOUA, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Madame NYAGBE Yawa Mawusimé et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005564-RP déposée le 11-11-2022, M. ADJARO Kossivi Constant, profession : Elève, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 22 a 22 ca, situé à Datcha Katore, connu sous le nom de Kpondave Kpakpo Commune d' Ogou 2 et borné : au Nord par une Route de 30 mètres, au Sud par le Ruisseau AKI, à l'Est par la Collectivité AGBOKODO, et à l'Ouest par la Collectivité Vité ATTOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005565 -RP déposée le 11-11-2022, Mme KALGORA Malaklaba, profession : Secrétaire de Direction, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Soradé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Gléi, connu sous le nom de Akpaka Commune d' Ogou 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ABODJI, et à l'Ouest par une rue existante de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005566-RP déposée le 11-11-2022, Monsieur DJANI Kossi Nénonéné, profession : Agent de Communication, demeurant à Lomé Kélégougan et domicilié à Lomé Kélégougan, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 16 ca, situé à Novivé, connu sous le nom de Bémé - Toussi Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord, au Sud par des rues existantes de 14 mètres chacune, à l'Est par la propriété DELALI Yao KEFOU et à l'Ouest par la Route Nationale N°5 Kpalimé – Atakpamé de 70 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005567-RP déposée le 11-11-2022, M. TSEVI Kwami Ewonuku, profession : Retraité, demeurant à Lomé Sanguéra et domicilié à Lomé Sanguéra, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 28 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Tsivé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud respectivement par les lots N° 82 et 83B, à l'Est par une rue existante de 14 mètres et à l'Ouest par le Lotis KONDO Messa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005568-RP déposée le 11-11-2022, M. MONSI Monsanfou Kodjo, profession : Commerçant, demeurant à Atakpamé Houdou et domicilié à Atakpamé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 98 a 97 ca, situé à Datcha, connu sous le nom de Gnigno Commune d' Ogou 1 et borné : au Nord, au Sud par la propriété EDOH Kablè, à l'Est par un Ruisseau, et à l'Ouest par la Rivière Amoutchou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005569-RP déposée le 11-11-2022, M. YAWO Kossikan Elie, profession : Sans Emploi, demeurant à Kégué et domicilié à Kégué, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 78 a 11 ca, situé à Dawlotou connu sous le nom de Kpélé - Toutou Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WODEWOLE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005571-RP déposée le 14-11- 2022, Mme DOTSE Yawa Elikplim, profession : Ménagère, demeurant à Lomé Djidjolé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 17 a 35 ca, situé à Gadja Kologan Connu sous le nom de Amewogbé Commune d' Agou 1 et borné : au Nord par la propriété Antoine MENSSA, au Sud et à l'Ouest par la Collectivité MESSEKO et à l'Est par la Route Kologan Batoumé de 20 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005572-RP déposée le 11-11- 2022, M. TSEVI Kwami Ewonuku, profession : Retraité, demeurant à Lomé Sanguéra et domicilié à Lomé Sanguéra, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 28 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Tsivé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud respectivement par les lots N° 82 et 83B, à l'Est par une rue existante de 14 mètres et à l'Ouest par le Lotis KONDO Messa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005573 -RP déposée le 14-11- 2022, Mme DOTSE Yawa Elikplim, profession : Ménagère, demeurant à Lomé Djidjolé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 00 a 83 ca, situé à Amoussoukopé Connu sous le nom de Glékopé Commune d' Agou 2 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité KPEGO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005574-RP déposée le 14-11- 2022, Mme DOTSE Yawa Elikplim, profession : Ménagère, demeurant à Lomé Djidjolé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 09 a 15 ca, situé à Kolo – Kpando, connu sous le nom de Avénoukpo Commune d' Agou 1 et borné : au Nord – Est et au Sud – Est par la propriété KOUDZODZI Komla Messavi, au Sud – Ouest par la propriété KPETIGO et au Nord – Ouest par la Route Eko Kopé de 20 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005575 -RP déposée le 14-11- 2022, M. ATAKOUI Kokou, profession : Sociologue, demeurant aux Etats Unis et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à Datcha, connu sous le nom de Tchogli Commune d' Ogou 2 et borné : au Nord et à l'Est par la collectivité DAGA, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 20 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005576-RP déposée le 15-11- 2022, M. DEBLUI Komla, profession : Comptable, demeurant à Duga et domicilié à Hanyigba, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 51 ca, situé à Hanyigba, connu sous le nom de Tonu Adédzéfé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la Rivière Adedze, au Sud et à l'Ouest par la propriété EKLOU et à l'Est par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005577-RP déposée le 15-11- 2022, M. AMOUZOUN Agbéssi Dominique, profession : Commerçant, demeurant aux USA et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 02 ca, situé à Novivé, connu sous le nom de Atimé Toutoumodzi Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord par la Route Atimé Toutou, au Sud par une Emprise de 10 mètres, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MEGBAYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005578-RP déposée le 15-11- 2022, M. ANKU Alovo Mawuko, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 77 ca, situé à Novivé Atimé, connu sous le nom de Toutoumodzi Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TCHETEKE, au Sud par la Route Atimé Toutou de 30 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005579-RP déposée le 15-11- 2022, M. EKLU Koku Enyonam V., profession : Prêtre, demeurant en France et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 73 ca, situé à Novivé, connu sous le nom de Atimé Toutoumodzi Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud par la propriété Ignace Koku Abodi, à l'Est par l'intersection de deux rues de 20 et 12 mètres, et à l'Ouest par le lot N° 81.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005580-RP déposée le 15-11- 2022, M. BENTO Omolade F. Elie, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 00a 00 ca, situé à Kpédomé, connu sous le nom de Gada - Kopé Commune de Haho 3 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZEGUE, et à l'Est par la propriété TSIKPE Agnokiti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005581-RP déposée le 16-11- 2022, Mme KOUMADO Afiwa, profession : Directrice de Société, demeurant à Hédzranawoé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 56 ha 14 a 70 ca, situé à Yokélé, connu sous le nom de Fefetogoe Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la propriété GBAGO T. Kossi, au Sud par la propriété YEMA, à l'Est par la propriété KPEDU Koffi et à l'Ouest par le Ravin du Ruisseau Tokpli.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005582-RP déposée le 16-11- 2022, Mme KOUMADO Afiwa, profession : Directrice de Société, demeurant à Hédzranawoé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 157 ha 10a 07 ca, situé à Kpélé Adéta, connu sous le nom de Bodjé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la Route Adéta Notsè de 25 km, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le Canton de Kpélé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005583-RP déposée le 16-11- 2022, Mme ABONI Kayi Akossiwa, profession : Revendeuse, demeurant à Dague et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 88 a 56 ca, situé à Kpadapé, connu sous le nom de Kalakala Commune de Kloto 3 et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété ASSIGBE Koku, au Sud par la propriété LEMDI Bernard, à l'Est par la propriété TOGBE GUGU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005584 -RP déposée le 16-11- 2022, M. HODOGBE Komi, profession : Prêtre, demeurant à Lomé Bè et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 81 ca, situé à Laviè Apédomé, connu sous le nom de Lifiawu Commune de Kloto 2 et borné : au Nord par la propriété VOUIKE Koudjo, au Sud par une rue en projet de 14 mètres, à l'Est par la propriété AMUZUVI – KPAKLE, et à l'Ouest par la Route LAVIE APEDOME – LAVIE DZOGBE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005585-RP déposée le 16-11- 2022, M. CODJIE Yawo Dzodzi Edéame, profession : Consultant en Management, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 ha 45 a 55 ca, situé à Agotimé Zoukpe, connu sous le nom de Dzahe - Akayikopé Commune d' Agou 2 et borné : au Nord par les propriétés DOUSSOU et AKAYI EKPE, au Sud par la propriété OSCA TSEVI, à l'Est par la propriété DJONDO Koffi et à l'Ouest par la propriété DOUSSOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Monsieur EKLU Daniel Agbewonu et Madame DIALO Mariam et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005586-RP déposée le 16-11- 2022, Mme LOVI Akoko, profession : Couturière, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 54 a 74 ca, situé à Laviè Apédomé, connu sous le nom de Lifiawu Commune de Kloto 2 et borné : au Nord et à l'Ouest par des rues en projet de 14 mètres chacune, au Sud par la propriété BOKOVI et à l'Est par la Route Nationale N° 5 Kpalimé Atakpamé de 70 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005587-RP déposée le 16-11- 2022, M. NOULENGBE N. Yonathan, profession : Etudiant, demeurant à Avédji et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 46 ca, situé à Agomé Kpodzi Connu sous le nom de Togodzè Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la propriété NUGA K. Agbéko, au Sud par la propriété SENYO Manbo, à l'Est par la propriété ANKOU et à l'Ouest un passage de 8 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005588-RP déposée le 16-11-2022, M. VIGLO Kodjo Elessessi, profession : Electro Mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 70 a 47 ca, situé à Kati Connu sous le nom de Kpodivé Commune d' Agou 1 et borné : au Nord par la Collectivité KPOMEGBE, au Sud et à l'Est par la Collectivité AGBONO, et à l'Ouest par la Collectivité Monyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005589-RP déposée le 16-11- 2022, M. KODJO Ankou, profession : Docteur en Médecine, demeurant à Lomé Agbalépédo et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 33 ca, situé à Hihéatro Bakpété, connu sous le nom de Ouyuwlou Commune d'Amou 3 et borné : au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 12 mètres chacune et au Nord par une rue de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005590-RP déposée le 16-11- 2022, Mme ESSY Afoua Izalédou, profession : Ménagère, demeurant en Suisse et domiciliée en Suisse, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 42 ca, situé à Hihéatro, connu sous le nom de Elobé Commune d'Amou 3 et borné : au Nord par la propriété ADJOVI Honoré, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKOSSELE, et au Sud par une rue non dénommée de 10 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005598 -RP déposée le 16-11- 2022, Mme FIAWUMOR Adzo Mokpokpo, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 99 a 51 ca, situé à Akata, connu sous le nom de Akanou Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEDANOU Adéto Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005599-RP déposée le 16-11- 2022, Mme TENA Tantidjouma, profession : Secrétaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 72 ca, situé à Gnagna Atakpamé, connu sous le nom de Idiotsè Commune d'Ogou 1 et borné : au Nord et au Sud par la Collectivité AMAFOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 12 mètres chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005600-RP déposée le 16-11- 2022, M. AHARH Apéta Agbéanda, profession : Comptable Gestionnaire, demeurant à Atakpamé et domicilié à Agbonou, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Atakpamé, connu sous le nom de Kpodji Commune d'Ogou 1 et borné : au Nord et au Sud par la Collectivité BOBOR, à l'Est et l'Ouest par une rue de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005601-RP déposée le 16-11- 2022, M. TCHALLA Komi Kouma, profession : Revendeur, demeurant à Anié et domicilié à Anié, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 82 ca, situé à Anié, connu sous le nom de Djintoyi Commune d'Anié 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues existantes de 14, 14 et 16 mètres, au Sud par la Route Anié Kolo Copé de 30 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005602-RP déposée le 14-11-2022, M. KONE Kodzo, profession : Financier, demeurant à Sagbado et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 23 ca, situé à Kpimé Woumé, connu sous le nom de Pado Commune de Kloto 2 et borné : au Nord par la propriété SAPATA, au Sud par la propriété GAWU Ablavi, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005603-RP déposée le 17-11- 2022, Mme AMDRIN – BADOHU Heddy, profession : Notaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 109 ha 16 a 14 ca, situé à Agotimé Koumassi, connu sous le nom de Toyu Awlitoe Ziom Commune d'Agou 1 et borné : au Nord par un espace vert, au Sud par la Collectivité GOZA, à l'Est par la Collectivité GOZA et la propriété EKLU DOGBOE et à l'Ouest par la propriété BENZEDI.

Elle déclare que ledit immeuble leur appartient à la Société PISA IMPEX TOGO et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 005604 -RP déposée le 17-11- 2022, M. DOKE Etonam Sébastien, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 41 ca, situé à Agomé Kpalimé, connu sous le nom de Abougolomé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et au Sud respectivement par des rues de 14 mètres, à l'Est par la Rivière Danyi et à l'Ouest par la propriété AKPATSA Jean

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005605-RP déposée le 17-11- 2022, M. DOKE Etonam Sébastien, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 56 ca, situé à Tové Agbessia, connu sous le nom Kpoloe de Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et à l'Est par la propriété AMELIFO, au Sud par la propriété TSOME Adzo et à l'Ouest par une rue de Projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005606-RP déposée le 17-11- 2022, M. DOKE Etonam Sébastien, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 29 ca, situé à Tové Agbessia, connu sous le nom Kpoloe de Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété AMELIFO, au Sud par la propriété TSOME Adzo et à l'Est par une rue de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005607-RP déposée le 17-11- 2022, M. DOKE Etonam Sébastien, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 76 ca, situé à Tové Agbessia, connu sous le nom Kpoloe de Commune de Danyi 2 et borné : au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 mètres chacune, à l'Est et au Sud par la propriété NUTSUGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005608-RP déposée le 17-11- 2022, M. DOKE Etornam Sébastien, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 32 ca, situé à Kpimé Tomégbé, connu sous le nom Kpetumé de Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues de 14 mètres, et à l'Est par les propriétés NYONYOTSI et AMEGAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005609-RP déposée le 17-11- 2022, M. LAGAZA Abalo Honoré, profession : Ingénieur Génie Civil, demeurant à Agoè Anonkui et domicilié à Agoè Anonkui, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 15 a 65 ca, situé à Nyile, connu sous le nom Sokodawlou de Commune de l'Amou 2 et borné : au Nord et au Sud par la propriété YODO Ama, à l'Est par la propriété KOTODJI Tchotchouna, et à l'Ouest par la propriété ASSIAMA Assogba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05610-RP déposée le 17-11- 2022, M. ASSI Agueou Gninou, profession : Retraité, demeurant à Kara et domicilié à Kara, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 57 ca, situé à Hihéatro, connu sous le nom de Elobe Commune de Amou 3 et borné : au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 10 et 14 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété AKOSSELE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05611-RP déposée le 17-11- 2022, M. DJIRACKOR Aristide Louis K., profession : Professeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 a 96 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Atavé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 20, 14, 16 et 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05612 -RP déposée le 17-11- 2022, M. DJIRACKOR Aristide Louis K., profession : Professeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 81 a 44 ca, situé à Tové-Ahundjo Connu sous le nom de Atavé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 14, 20, 14 et 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05613-RP déposée le 17-11- 2022, M. BALO Kwasivi., profession : Pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 ha 91 a 87 ca, situé à Dawlotou, connu sous le nom de Kpékpéta Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord par la propriété AFATSAO Akouavi, au Sud par l'emprise de la Rivière Kpékpé, à l'Est par la propriété EWOHO Kossivi et celle DAKLA Edoh Agbénoxévi et à l'Ouest par la propriété EWOHO Kossivi et celle DJELOU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05614-RP déposée le 17-11- 2022, M. DJIRACKOR Aristide Louis K., profession : Professeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 81 a 44 ca, situé à Tové-Ahundjo, connu sous le nom de Atavé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 14, 20, 14 et 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05615 -RP déposée le 17-11- 2022, M. DAGA N'Tekpo, profession : Revendeur, demeurant à Kpékplémé et domicilié à Kpékplémé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 13 ca, situé à Atakpamé, connu sous le nom de Eroma Commune de Ogou 1 et borné : au Nord et à l'Ouest respectivement par les lots N° 120 et 119, au Sud par une rue non dénommée de 16 mètres et à l'Est par un passage de 6 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05616 -RP déposée le 17-11- 2022, Mme NAME Sampoui, épouse LAMBONI, profession : Employée Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 04 a 18 ca, situé à Atchavé, connu sous le nom de Guedeglele Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05617-RP déposée le 17-11- 2022, M. AKAKPO Koffivi, profession : Mécanicien, demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Atakpamé, connu sous le nom de Talo Sanin Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N° 136-137, 132 et 133 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05618 -RP déposée le 17-11- 2022, M. TAKOUGNADI Alognim, profession : Officier Sup. des FAT, Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 ha 28 a 72 ca, situé à Amou-Oblo, connu sous le nom de Djimégni Commune de Amou 2 et borné : au Nord par la Route Figbomé – Djimegni de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SEDO & ESSEDO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05619-RP déposée le 21-11- 2022, M. YENDAME Araphate, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 01 a 38 ca, situé à Nyamessi, connu sous le nom de Kpégolo Commune de Agou 1 et borné : au Nord, Sud, l'Est et l'Ouest par la propriété FEDA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05620 -RP déposée le 21-11-2022, Mme NUTSUGAH Kossiwa Mawufemo, profession : Experte maritime, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 04 ca, situé à Kpimé Tomégbé Connu sous le nom de Agomodji Commune de Kloto 2 et borné : au Nord, l'Est et l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune et au Sud par une rue en projet de 14 mètres et la propriété ANAGRA Komi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05621-RP déposée le 21-11-2022, M. DEGBOE Nukunu Koffi A., mandataire de la Collectivité DEGBOE NUKUNU, profession : chauffeur Mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 01 a 19 ca, situé à Gbalavé, connu sous le nom de Tsadomé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la Route Kpalimé- Kpadapé, la propriété de la Collectivité DEGBOE NUKUNU et le Village Gbalavé Volové, au Sud par la propriété de la Collectivité DZREKETE, celle de la Collectivité KPEVE et celle de la Collectivité AGBENOHEVI, à l'Est par la propriété de la Collectivité KPEVE et celle de la Collectivité DOGAN et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité AGBENOHEVI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Collectivité DEGBOE NUKUNU et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05622 -RP déposée le 21-11-2022, M. EPAMINONDAS Etsri Patrick, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Française demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux parties A et B ayant tous deux la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 46 a 37 ca, situé à Gbalavé, connu sous le nom de Tsadomé Commune de Kloto 1 et borné : **Parcelle A** : Nord-Ouest par la propriété de la Collectivité ATAYI, au Sud par la Route Kpalimé- Kpadapé de 28 mètres et à l'Est par la propriété de la Collectivité DJOLEKO.

**Parcelle B** : au Nord par la Route Kpalimé-Kpadapé de 28 mètres, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité DEGBOE NUKUNU et à l'Est par le Village Gbalavé Volové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05623 -RP déposée le 21-11-2022, M. BEDJRA Zephyrin Kokou, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 18 a 68 ca, situé à Ayito Connu sous le nom de Hayéfo Commune de Haho 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HAYEFO et au Sud par la Route Wahala-Ayito de 30 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05624-RP déposée le 21-11-2022, M. FOUSSENI Mahamadou, profession : Chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 53 a 47 ca, situé à Adéta, connu sous le nom de Kodeme Kpegadji Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord et au Sud par la propriété AGBANYI, à l'Est par la propriété TEVI et à l'Ouest par la Roue Toponi-Satowui de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05625 -RP déposée le 21-11-2022, MM FOUSSENI Fatao & FOUSSENI Mahamadou, profession : Sans profession & Chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 09 ca, situé à Adéta, connu sous le nom de Zongo Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 mètre chacune et au Sud par la propriété AGBOYI.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05626 -RP déposée le 21-11-2022, M. AFOLABI Qudous, profession : Artiste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Adéta, connu sous le nom de Omioevegoe Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLUGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05627-RP déposée le 21-11-2022, Mme AFOLABI Sadia Aderonke, profession : Employée de bureau, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 27 a 66 ca, situé à Kpélé Tutu, connu sous le nom de Aziodzibé Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord par la propriété GBADZI Simon, au Sud et à l'Ouest par la propriété MENSAH et à l'Est par l'emprise de la Rivière Zio de 50 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05628 -RP déposée le 21-11-2022, Mme TCHAKPASSOU Awoa, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 27 ca, situé à Adéta connu sous le nom de Zongo Tself Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété et à l'Est par une rue non dénommée de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05629-RP déposée le 21-11-2022, M. EDOE Komivi Richard, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 ha 00 a 02 ca, situé à Agotimé, connu sous le nom de Wodomé Souvougou Commune de Agou 2 et borné : au Nord par l'emprise du Ruisseau Eklo, au Sud par la propriété de la Collectivité TSAMA et celle de la Collectivité SABLÀ, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SABLÀ.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05635 -RP déposée le 21-11-2022, M. TCHALA Widi, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 54 a 54 ca, situé à Akébou Connue sous le nom de Kougnohou Commune de Akébou 1 et borné : au Nord, Sud, l'Est et l'Ouest par la propriété DAFOLEGNAM Kossidah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05636 -RP déposée le 22-11-2022, Mme TAYELEKE Mamalnawe, profession : Revendeuse Demeurant à Anié et domicilié à Anié, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 89 ca, situé à Anié connu sous le nom de Kpassa Kopé Commune de Anié 1 et borné : au Nord et l'Ouest par des rues non dénommées respectivement de 12 et 14 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité ENOUATCHI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05637 -RP déposée le 22-11-2022, M. AMEVOH Yao, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux parties A et B ayant tous deux la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 84 ca, situé à Kougnohou, connu sous le nom de Sasalgbènè Commune de Akébou 1 et borné : **Parcelle A** : au Nord par la propriété DAFOLEGNAMÉ, au Sud par la propriété SEMOUDJE Isaac, à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Ouest par la propriété AYEVAR Yao. **Parcelle B** : au Nord par la propriété KAKANANYO, au Sud par la propriété LOUMONVI, à l'Est par la propriété DAFOLEGNAMÉ et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05638-RP déposée le 22-11-2022, M. SESSENOU Kwadjo Fiatuwo, profession : Ministre, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 70 ca, situé à Badou, connu sous le nom de Edjabè Commune de Wawa 1 et borné : au Nord par la propriété ATEH Kodjo, au Sud et à l'Ouest par l'emprise du ravin Edjadibè de 15 mètres et à l'Est par la propriété ABOTSI Atsou et la propriété ZAKPO Tonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05639-RP déposée le 22-11-2022, M. DOGBE DAKE Koffi, profession : Docteur en Pharmacie, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Atakpamé, connu sous le nom de Kpotamé Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, Sud et l'Est par la propriété de la Collectivité KOSSOU-BOUKO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05640-RP déposée le 22-11-2022, Mme TEOU Mami, profession : Revendeuse, demeurant à Anié et domicilié à Anié, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Anié, connu sous le nom de Assigamé Commune de Anié 1 et borné : au Nord, l'Est et l'Ouest par la propriété de la Collectivité BOULALI et au Sud par une rue non dénommée de 20 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05641-RP déposée le 22-11-2022, M. SOSSOUKPE Kanlihoe, profession : Assistant médical, demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 62 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Tégbé Commune de Haho 1 et borné : au Nord et au Sud par la propriété YOVOTSE, à l'Est par une passage de 8 mètres et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05642-RP déposée le 22-11-2022, M. MAKOUHOU Gilbert, profession : Revendeur, demeurant à Moretan et domicilié à Moretan, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Anié, connu sous le nom de Wotere Commune de Anié 1 et borné : au Nord, l'Est et l'Ouest par la propriété AYELE Kodjo et au Sud par une rue non dénommée de 18 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05643-RP déposée le 22-11-2022, M. FONDOUMI Kokouvi, profession : Mécanicien, demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Atakpamé, connu sous le nom de Eroma Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, Sud et l'Ouest par les lots respectivement N° 464, 466C et 465 et à l'Est par une rue non dénommée de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05644-RP déposée le 22-11-2022, Mme AGBAKPE Apefa Yawa, profession : Revendeuse, demeurant à Anié et domicilié à Anié, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Anié, connu sous le nom de Enouatchi Kopé Commune de Anié 1 et borné : au Nord par la propriété ROUKI, au Sud par la propriété AYENA Bassirou, l'Est par la propriété AGBA Marie et l'Ouest par une rue en projet de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05645-RP déposée le 22-11-2022, M. TCHEDRE Abdoulaye, profession : Chauffeur, demeurant à Anié et domicilié à Anié, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 09 ca, situé à Anié, connu sous le nom de Kpassa kopé Commune de Anié 1 et borné : au Nord, Sud et l'Ouest par la propriété de la Collectivité KOFFI ENOUATCHI et à l'Est par une rue non dénommée de 18 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05646-RP déposée le 22-11-2022, Mme NYUIADZI Essi Enyonam, épouse KOMLANVI, profession : Ménagère Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 97 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Zomayi Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la propriété BUMEKPO, au Sud par un passage de 8 mètres, à l'Est par une rue en projet de 14 mètres et la propriété SALOU Mamoudou et à l'Ouest par la propriété AZOUMA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05647-RP déposée le 22-11-2022, Mme NYUIADZI Essi Enyonam, épouse KOMLANVI, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 29 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Zomayi Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par le lot N° 21, au Sud par un lot non identifié, à l'Est par la propriété AGBESSI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05648-RP déposée le 23-11-2022, M. KPOTOR Komlan, profession : Enseignant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 06 a 96 ca, situé à Adzakpa, connu sous le nom de Agotimé-Sud Commune de Agou 2 et borné : au Nord, Sud, l'Est et l'Ouest par la propriété AMOUZOU Houndjo Y. Mèwakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05649-RP déposée le 23-11-2022, M. HOUDON Albert, profession : Revendeur, demeurant à Hahotoe et domicilié à Hahotoe, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 91 ca, situé à Gbalavé, connu sous le nom de Tsadomé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, Sud, l'Est et l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05650-RP déposée le 23-11-2022, M. NAGBE Kotannon, profession : Artiste Chanteur, demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 03 ca, situé à Datcha, connu sous le nom de Igbodomiri Commune de Ogou 2 et borné : au Nord, Sud, l'Est et l'Ouest par la propriété de la Collectivité GBERIKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05651-RP déposée le 23-11-2022, Mme EGAH Akuyo Mawoekpo, profession : Cultivatrice, demeurant à Agou et domicilié à Agou, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 93 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Kpéta Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par les lots N° 98 et 100, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 30 et 14 mètres et à l'Ouest par le lot N° 95.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05652-RP déposée le 23-11-2022, M. PANIAH Kodjo Gagno, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 32 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Kpogadji Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud par la Route Kpalimé-Agou de 20 mètres, à l'Est par l'emprise de la Rivière Danyinou de 20 mètres et à l'Ouest par la propriété KPEDU Yaovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05653 -RP déposée le 24-11-2022, M. LANTOMEY Koffi Ouboenale, profession : Insp. Education, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 00 a 20 ca, situé à Atakpamé, connu sous le nom de Talo Commune de Ogou 1 et borné : au Nord par la propriété FAGBEDJI Afi Egbehami, au Sud par la propriété AWOKE, à l'Est par la propriété AKPELASSI et à l'Ouest par la propriété ESSOMLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05654-RP déposée le 24-11- 2022, M. NYATEPE-COO Sitou George, profession : Sans emploi, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 19 a 14 ca, situé à Lavié Apédomé, connu sous le nom de Alloh Commune de Kloto 2 et borné : au Nord et l'Ouest par la propriété BEHA, au Sud par la Route Lavie-Dzapam de 30 mètres et à l'Est par l'emprise de la Rivière Bossi Togouie et la propriété BEHA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05655-RP déposée le 24-11- 2022, M. GBONUGBE Koffi Agbessi, profession : Gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 99 a 95 ca, situé à Amoussoukopé, connu sous le nom de Wutegble Commune de Agou 2 et borné : au Nord par la Route Wutegble-Sokpokopé de 30 mètres, au Sud et à l'Ouest par l'emprise de la rivière Atiketoe de 20 mètres et à l'Est par la propriété AKPADJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05656-RP déposée le 24-11- 2022, M. AGBODJI Komla, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tohoun, connu sous le nom de Adanlehoun Commune de Moyen Mono 1 et borné : au Nord, l'Est et l'Ouest par la propriété AZONDOGA Missoayé et au Sud par la Route Notsè-Tohoun de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05657-RP déposée le 25-11-2022, Mme HOUNDJAGO Massan A. Dani, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux parties A et B ayant tous deux la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 107 ha 74 a 09 ca, situé à Kpélé Toutou, connu sous le nom de Dzogbéga Commune de Kpélé 1 et borné : **Parcelle A** : au Nord par la propriété AMETONYENU, au Sud par et l'Ouest par la Route Nyifové-Guebakui Barrage et à l'Est par la propriété FANGBEMI et la propriété BONFO. **Parcelle B** : au Nord par la Route Nyifové-Guebakui Barrage, au Sud et à l'Ouest par la propriété Togbui LELEKLELE et à l'Est par la propriété AMETOENYENU Komi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05659-RP déposée le 25-11-2022, M. BAMAZI Essonanna, profession : Commiss. Div. Police, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 97 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Zomayi Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la propriété de la Collectivité PEWOUDIE, au Sud et l'Est par la propriété de la Collectivité MAWUENA et à l'Ouest la propriété NELE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05660-RP déposée le 25-11-2022, M. BAMAZI Essonanna, profession : Commiss. Div. Police, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 97 ca, situé à Dalia connu sous le nom de Kpèle Commune de Haho 1 et borné : au Nord et l'Est par la propriété de la Collectivité ATTISEKOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 de 70 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05661-RP déposée le 25-11-2022, M. BAMAZI Essonanna, profession : Commiss. Div. Police, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 51 a 78 ca, situé à Dalia, connu sous le nom de Kpèle Commune de Haho 1 et borné : au Nord et au Sud respectivement par des rues non dénommées de 14 et 20 mètres, à l'Est par la propriété de la Collectivité ATTISEKOU et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 de 70 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05662 -RP déposée le 25-11-2022, M. BANLA Amah-Telou, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 ha 04 a 15 ca, situé à Dalia, connu sous le nom de Hatchakpé Commune de Haho 1 et borné : au Nord et à l'Est par la propriété APEGNA Epou T., au Sud par la Route Hatchakpé-Amakpapé de 30 mètres et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité EDOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05665-RP déposée le 25-11-2022, M. DEGBO Kokou Mawulomi, profession : Pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 ha 84 a 84 ca, situé à Kpédomé Connu sous le nom de Farre-Kopé Commune de Haho 3 et borné : au Nord par la propriété AMOUSSOUGAN, au Sud par la propriété E.P.P. FARRE-KOPE, à l'Est par la propriété AMOUSOUGAN et au Sud par la Route Detoé-Kokloliakpé de 30 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05666-RP déposée le 28-11-2022, M. ANAKPA Magnim, profession : Enseignant, demeurant à Mission Tové et domicilié à Mission Tové, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 20 ca, situé à Kpédomé, connu sous le nom de Akpakpape Commune de Haho 3 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05667-RP déposée le 28-11-2022, M. ANAKPA Magnim, profession : Enseignant, demeurant à Mission Tové et domicilié à Mission Tové, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 04 a 13 ca, situé à Kpédomé, connu sous le nom de Akpakpape Commune de Haho 3 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05668-RP déposée le 28-11-2022, M. DOUTI Gmalinka, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 ha 20 a 70 ca, situé à Kabou Kopé Connu sous le nom de Detoé Commune de Haho 4 et borné : au Nord par la propriété AMEGNON, au Sud par la période MESSAN Simon, à l'Est par la propriété TCHAKPASSOU et à l'Ouest par la propriété SABA Afiwa et celle GBONIN Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05669-RP déposée le 28-11-2022, M. YOROU Koriko, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 05 a 74 ca, situé à Amakpapé, connu sous le nom de Blapuipe Commune de Haho 1 et borné : au Nord et l'Ouest par la propriété ADJAKLO, au Sud par la propriété KOUSSETOU Mayaba et à l'Est par la Route Nationale N° 1 de 70 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05670 -RP déposée le 28-11-2022, M. AGODA Ali, profession : comptable, demeurant à Badou et domicilié à Badou, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 17 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Tégbé Commune de Haho 1 et borné : au Nord et à l'Est par la propriété de la Collectivité ADJOGLI, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05671-RP déposée le 28-11-2022, M. WOLOU Fousseni, profession : Mécanicien, demeurant à Badou et domicilié à Badou, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 16 a 40 ca, situé à Danyi Apéyémé Connu sous le nom de Akekpodji Commune de Danyi 1 et borné : au Nord par l'emprise d'un ruisseau, au Sud par l'emprise de la Rivière Tono, à l'Est par la propriété GOGA et l'Ouest par la propriété AGBEMANYOLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05672 -RP déposée le 28-11-2022, M. WOLOU Fousseni, profession : Mécanicien, demeurant à Badou et domicilié à Badou, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 45 a 30 ca, situé à Danyi Hiheatro, connu sous le nom de Luxo Commune de Danyi 1 et borné : au Nord par la propriété EBOU, au Sud par la propriété TOVIEKU et la propriété ASUBONTEN, à l'Est par la propriété EDZONAWO et la propriété APEANUWONAWO et à l'Ouest par la propriété EBOU et l'emprise du Ruisseau Luxo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05673-RP déposée le 28-11-2022, M. WOLOU Fousseni, profession : Mécanicien, demeurant à Badou et domicilié à Badou, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 47 a 95 ca, situé à Danyi Atigba, connu sous le nom de Todomé Commune de Danyi 1 et borné : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EDEH Seth et à l'Ouest par l'emprise du Ruisseau Avekpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05674-RP déposée le 28-11-2022, M. DEH Kwami Seyram, profession : Enseignant, demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 12 a 29 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Périmètre Commune de Haho 1 et borné : au Nord par la route Notsè-Agou, au Sud par la propriété AGOSSOU Dieudonné, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05675-RP déposée le 28-11-2022, M. DEH Kwami Seyram, profession : Enseignant, Demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 46 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Soékpé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 14 mètres chacune et au Sud par la propriété KOTHOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05676 -RP déposée le 28-11-2022, M. DEH Kwami Seyram, profession : Enseignant, demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 91 a 44 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Kodjovi-Dénou Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05677-RP déposée le 28-11-2022, M. DEH Kwami Seyram, profession : Enseignant, demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 ha 37 a 47 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Djatékpé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOTSE et au Sud par la Route Notsè-Agou de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05678-RP déposée le 28-11-2022, Mme SASSY-AKUE Guemedji, profession : Caissière, demeurant à Baguida et domicilié à Baguida, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 00 a 00 ca, situé à Agou Gadjagan, connu sous le nom de Tokpo Commune de Agou 1 et borné : au Nord et l'Est par la propriété WOSSEKOU Agbo, au Sud par la propriété AZI Yaovi et l'emprise du Fleuve Zio et à l'Ouest par la propriété AZI Yaovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05679 -RP déposée le 28-11-2022, M. GNAMKOULAMBA Bayassim Maoumta, profession : Officier Sup. des FAT, demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 12 a 29 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Périmètre Commune de Haho 1 et borné : au Nord et l'Est par la propriété HOUNKPATI Tossou, au Sud par l'emprise du Fleuve Mono et à l'Ouest par l'emprise d'un Ruisseau et la propriété HOUNKPATI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05680-RP déposée le 29-11- 2022, M. ASSOGBAVI Isaac Jogues S. Y., profession : Prêtre, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 ha 89 a 84 ca, situé à Datcha, connu sous le nom de Koutago Commune de Ogou 1 et borné : au Nord par la propriété de la Collectivité OKPODJIVE, au Sud par l'emprise de la Rivière Amoutchou, l'Est par la propriété de la Collectivité ATIKPA et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité TCHABAROU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05681-RP déposée le 29-11- 2022, M. ADJEY Kossivi, profession : Pasteur, demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 67 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Alinou Commune de Ogou 1 et borné : au Nord et l'Ouest par la propriété KOMLAVI, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05682-RP déposée le 29-11- 2022, M. EGOH Hountoglo, profession : Cultivateur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux parties A et B ayant tous deux la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 40 a 94 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Tsievé Commune de Haho 1 et borné : **Parcelle A** : au Nord et à l'Ouest par la propriété ABIDONOU, au Sud par la propriété ZANGANA et à l'Est par l'emprise du Ruisseau Tsievé. **Parcelle B** : au Nord par la propriété ABIDONOU, au Sud et à l'Ouest par la propriété DETSE et à l'Est par la propriété ZANGANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05683 -RP déposée le 29-11-2022, M. AKAKPO Todegnon., profession : Géomètre, demeurant à Notsè et domicilié à Notsè, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 97 ca, situé à Notsè, connu sous le nom de Alinou-Sabakomé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, Sud et l'Ouest par la propriété GBAGBETSE et à l'Est par une rue en projet de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05684-RP déposée le 29-11- 2022, M. BENISSAN Amehoun Tete, profession : Responsable Financier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 52 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Agoudéve Commune de Kloto 1 et borné : au Nord, Sud et l'Ouest respectivement par des rues non dénommées respectivement de 16, 14 et 20 mètres et à l'Est par les lots N° 33 et 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05685-RP déposée le 29-11-2022, M. BENISSAN Tetevi Dodzi, profession : Agent d'exploitation Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 03 ca, situé à Hagnigba, connu sous le nom de Dzogbé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord et l'Ouest par la propriété BAKOU Komi Innocent, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05686 -RP déposée le 29-11- 2022, M. BENISSAN Amehoun Tete, profession : Responsable Financier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 46 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Agoudévé Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par les lots N° 8 et 13, au Sud par les lots N° 1, 2 et 11, l'Est et l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 20 et 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05687-RP déposée le 29-11- 2022, M. AGBOLOSU Charles Foster, profession : Ingénieur Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en deux parties A et B ayant tous deux la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 62 a 08 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Tové Agbéssia Commune de Kloto 1 et borné : **Parcelle A** : au Nord et l'Ouest par la propriété de la Collectivité NOBO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune. **Parcelle B** : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité NOBO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05688-RP déposée le 29-11- 2022, M. DOH Koku, profession : Géomètre, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 28 ca, situé à Kpélé-Elé, connu sous le nom de Koklotsi Commune de Kpélé 2 et borné : au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud par la propriété AMETEPE Kokou Parapa, à l'Est par la Route Nationale N° 5 Kpalimé-Atakpamé de 70 mètres et à l'Ouest par la propriété BOBONI Amenyadzi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05689-RP déposée le 30-11-2022, M. AFANTCHAO Kokou, profession : Ing. Forestier, demeurant à Bassar et domicilié à Bassar, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 31 ca, situé à Wahala, connu sous le nom de Atikpaï Commune de Haho 4 et borné : au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 14 et 20 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété TENGUE Dom Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05690 -RP déposée le 30-11-2022, Mme EDOH Akouyo Mawuena C., profession : Medecin, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 19 a 51 ca, situé à Agou Gadja Connu sous le nom de Avétonou Commune de Agou 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité EWE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé

Suivant réquisition n° 05691-RP déposée le 30-11-2022, M. MELEDI Delali, profession : Tailleur, demeurant à Adeta et domicilié à Adeta, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Kpélé Novivé connu sous le nom de Kpohedji Commune de Kpélé 1 et borné : au Nord et au Sud par la propriété DOKPO, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05692 -RP déposée le 30-11-2022, M. KOUDOUVOH Messan Dzogbenyui, profession : Sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 04 a 07 ca, situé à Atchavé, connu sous le nom de Tchavé Commune de Haho 1 et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOVI Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05693 -RP déposée le 30-11-2022, Mme FIFILIFI Asse, épouse FONGBEMI, profession : Revendeuse Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à Atakpamé, connu sous le nom de Agbonou-Eroma Commune de Ogou 1 et borné : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité HOUSSOUNOUWI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05695 -RP déposée le 1<sup>er</sup>-12- 2022, Mme TOKLO Abla Massan, profession : Mécanicien Chauff., demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 76 ca, situé à Yokélémondji, connu sous le nom de Agbator Commune de Kloto 1 et borné : au Nord par la propriété DOH Ameku Agbalenyo, au Sud par la propriété DOUBOTA Boussomekpor, à l'Est par une rue en projet de 12 mètres et à l'Ouest par la propriété AKOSSIWAGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05696 -RP déposée le 1<sup>er</sup>-12- 2022, M. et Mme PORO Ahoumtom & KAMING Amida, profession : Proviseur de Lycée & Sage-femme d'Etat, Demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 54 ca, situé à Sada, connu sous le nom de Akpatchou Commune de Ogou 1 et borné : au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété ODAH et à l'Ouest par l'emprise d'une Ligne de la Haute Tension de 26 mètres.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05697 -RP déposée le 1<sup>er</sup>-12- 2022, M. DOSSA Kodzo Mawuena, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 45 a 42 ca, situé à Amoussoukopé, connu sous le nom de Baka-Kopé Commune de Agou 2 et borné : au Nord par la propriété ADJOYI Ayawovi, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ELO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05699 -RP déposée le 1<sup>er</sup>-12- 2022, M. KONE Kodzo, profession : Financier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 74 a 21 ca, situé à Agou Akplolo, connu sous le nom de Toklumegbe Commune de Agou 2 et borné : au Nord par la propriété KOMASSI Tsogbe, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité ANIKA et à l'Est par la propriété ADANDJI Beugar.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05700-RP déposée le 1<sup>er</sup>-12- 2022, M. ZAGANA Kossi, profession : Pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 63 a 19 ca, situé à Tado-Avédji connu sous le nom de Suimé Commune de Moyen-Mono 1 et borné : au Nord par la Route Gbogbo-Avédji de 30 mètres, au Sud par la propriété MESSAN Nali et la propriété ETOU Ségla, à l'Est par la propriété NOUADJRO, à l'Ouest par la propriété LOKOSSOU Gnonmouvi et celle de la Collectivité AFOKOTAN Dadjé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 005907 -RP déposée le 28-12-2022, M. ADOYI Ezzo - Wavana Ahmed, profession : Inspecteur des Impôts Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 300 ha 10 a 74 ca, situé à Aniè, connu sous le nom Glito de Commune d' Aniè 2 et borné : au Nord et à l'Ouest par la Rivière Houale, au Sud par une rue de 20 mètres, à l'Est par la Collectivité ADEGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05973 -RP déposée le 11-01-2023, M. NANDIKA Limah, profession : Guérisseur, Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 99 ca, situé à Notsè connu sous le nom de Amakpapé Commune de Haho 1 et borné : au Nord et à l'Ouest par la propriété AKAKPO Kossi, au Sud par une rue de 16 mètre et à l'Est par une rue de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 05995 -RP déposée le 16-01- 2023, M. HOSSOU Adjéwoda, profession : Revendeur, demeurant à Atakpamé et domicilié à Atakpamé, de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Talo connu sous le nom de Tandjé Commune de Ogou 1 et borné : au Nord et l'Ouest par la propriété N'TCHOU Kokouvi, au Sud par une rue non dénommée de 20 mètres et à l'Est par la Voie de Contournement d'Atakpamé de 50 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.